



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2017 18 H 00 – SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE CASTELLANE

=(= »)=

Date de la convocation : 9 Février 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-deux du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de CASTELLANE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à dix-huit heures à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TERRIEN, Maire.

Présents : MM. TERRIEN, PASSINI, Mmes BRONDET, CAPON, M. GUES, Mme GAS, M. GOLÉ, Mmes BREMOND, THOMAS.

Excusés : M. LEFEBVRE (Pouvoir à M. TERRIEN), Mme CHALVE (Pouvoir à M. PASSINI), M. RIVET (Pouvoir à Mme BRONDET), Mme DESAILLOUD, MM. SILVESTRELLI, CAUVIN.

Absents : MM VILLATA, GAGLIO.

Secrétaire de séance : Mme BRONDET

=(= »)=

Présents : 9

Votants : 12

M. TERRIEN soumet à l'approbation de l'Assemblée le compte rendu du 19 Janvier 2017, qui est approuvé à l'unanimité.

I-FINANCES

1-DÉLIBÉRATION N° 1- BUDGET GÉNÉRAL (M14) – CRÉANCES ÉTEINTES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PASSINI, adjoint au Maire délégué aux finances. Celui-ci propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'admission en créances éteintes des sommes irrécouvrables présentées par Madame le Receveur Municipal pour un montant de 91,98€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'admettre en créances éteintes les sommes irrécouvrables pour un montant de 91,98 € sur le budget général (M14).

2-ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

a- DELIBERATION N°2 - VILLAGES ET CITES DE CARACTERE -OPÉRATION FACADES- ANNÉE 2017 .

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la participation financière, depuis plusieurs années, de la Commune de Castellane aux travaux de restauration de façades. Il propose de reconduire cette opération pour l'année 2017, pour un montant de 3.000 €.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser la somme de 3.000 € au Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère (Conseil Départemental des AHP), au titre de la programmation des travaux de restauration de façades pour l'année 2017.

b- DELIBERATION N° 3 - CONCOURS DIVERS ET COTISATIONS 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur André PASSINI, adjoint au Maire, délégué aux finances. Celui-ci indique que la commune de Castellane adhère à diverses associations, syndicats, structures...Il convient d'établir la liste des structures à laquelle la commune souhaite continuer à adhérer et à cotiser. Il rappelle qu'en 2016 la commune de Castellane a adhéré aux structures suivantes :

- Fédération Nationale Stations vertes
- ASA du Plan
- SIVU Des berges du Verdon
- Association « Le Prix des Incorruptibles » Ecole Elémentaire
- Association National des Elus des Territoires Touristiques
- « Vélo Loisirs »
- CNAS « Comité National d'Action Sociale »
- SDE04 « Syndicat d'Energie des AHP
- Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère
- Fondation du Patrimoine
- ANEM « Association Nationale des Elus de la Montagne »
- Conseil National des Villes et Villages fleuris
- PNRV « Parc Naturel régional du Verdon »
- ANERN « Association Nationale des Elus de la Route Napoléon »
- Association des Maires 04

Monsieur PASSINI propose de renouveler l'adhésion de la Commune, à ces diverses structures.

Monsieur Jean-Paul GOLÉ ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le renouvellement de l'adhésion aux différents organismes ci-dessus énumérés.

c - DELIBERATION N° 4- AUTORISATION SPECIALE BUDGETAIRE **BUDGET GENERAL M14 AVANT VOTE DU BUDGET 2017**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible de voter, en anticipation du Budget 2017 des prévisions de crédits à hauteur de 25 % des crédits ouverts lors du budget 2016.

Il expose au Conseil que cette mesure est principalement utilisée afin d'effectuer les travaux de remise aux normes de logements communaux afin de respecter les préconisations de l'ARS.

Il précise que conformément à la réglementation cette somme sera intégrée au budget primitif 2017.

Il propose donc au Conseil de lui permettre d'engager, liquider et mandater en anticipation au budget 2017 les montants suivants :

article	Libellé	Montant
2031	Frais d'études	25.000€
2184	Mobilier	1.400€
2313	Constructions	40.000€

Entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

D'autoriser l'ouverture de crédits en anticipation au budget 2017 comme ci-dessus énoncé.

D'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondantes.

II- HABITATIONS DE HAUTE PROVENCE (H2P) : OPERATION LOGEMENTS

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il rencontre prochainement la société Habitations de haute Provence (H2P) au sujet des bâtiments dont ils ont la gestion sur la commune, et des logements de l'ancienne gendarmerie.

La société H2P est intéressée pour intervenir sur ces 14 logements afin d'en effectuer la réhabilitation.

III- DEMANDE DE SUBVENTIONS

1 DÉLIBERATION N°5 -MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PASSINI. Celui-ci rappelle les missions des « Maison de Services Au Public »(MSAP), et la présence des divers organismes au sein de celle-ci :

Services sociaux : Assistantes Sociales, Protection Maternelle et Infantile

Emploi-Formation : Pôle-Emploi, Mission Locale, CAP EMPLOI, Espace Rural Emploi Formation, Conseil Départemental (suivi RSA)

Santé mentale : Centre Médico-Psychologique pour adultes et pour enfants de l'hôpital de Digne

Permanence administrative : CPAM, MSA (visio), UDAF

Association : ADMR

Monsieur PASSINI présente le dossier de demande de subvention, et le budget prévisionnel 2017, faisant état des différentes actions à engager.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le dossier de demande de subvention concernant le fonctionnement de la MSAP.
- **Approuve** le budget prévisionnel suivant :
Dépenses.....99.592,00€
Recettes.....99.592,00€
Dont
Participation Conseil Départemental 04 31.000,00€
Subvention MSAP (Etat + organismes) 35.000,00€
Autofinancement 33.592,00€
- **Sollicite** auprès de l'Etat la subvention inscrite au budget prévisionnel
- **Mandate** Monsieur Le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette décision
- **Approuve** les précisions sur le plan de financement ci-dessus énoncées.

2- VIDÉOPROTECTION / ÉQUIPEMENTS

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a rencontré le bureau d'études chargé du dossier de vidéo protection et les services de la gendarmerie M. l'Adjudant-Chef DAUTREY, référent sécurité, et M. le Major BARRETS, commandant de la Brigade de Castellane .

A- DELIBERATION N°6- AUTORISATION INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION-

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 16 Février 2015 il avait été décidé d'engager les études préalables de faisabilité pour l'installation d'un système de vidéo protection. Un diagnostic a été effectué par le référent sécurité de la gendarmerie. Lors de la séance du 15 Décembre 2016, la maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée à un cabinet d'études. Une rencontre a eu lieu en Mairie avec les services de la Gendarmerie Nationale, les élus et le maître d'œuvre. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer le dossier de demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo protection.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « Pour » et 2 « abstentions »,

- **Autorise** Monsieur le Maire à déposer la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo protection auprès de la Préfecture des Alpes de Haute Provence
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces décisions.

A- DELIBERATION N°7- VIDEOPROTECTION- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier d'installation d'un système de vidéo protection. Il propose de déposer un dossier de demande de subventions au titre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « Pour » et 2 « abstentions »,

- **Sollicite** auprès de l'Etat une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

B- DELIBERATION N°8- DEMANDE DE SUBVENTION - PROTECTION DES ECOLES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional Provence Alpes de Côte d'Azur pour la mise en sécurité des abords des écoles et des lieux fréquentés par les enfants. Il indique que le coût de ces travaux d'installation de vidéo protection s'élève à 47.438€ HT soit 59.925,60€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le dossier de demande de subvention concernant la mise en sécurité des abords des écoles et du plateau sportif, fréquenté par les enfants qui s'élève à 47.438€HT soit 59.925,60€TTC
- **Sollicite** auprès du Conseil Régional PACA une subvention pour la réalisation de ce projet
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

3- DÉLIBÉRATION N°9 - AIRE DE FITNESS D'EXTERIEUR

Le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), dans le cadre du GIP PARIS 2024 (Groupement d'Intérêt Public), propose des possibilités de financement pour les équipements sportifs (plateau sportifs multisports et aires de fitness de plein air). Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention pour la réalisation d'une aire de fitness de plein air. Cet équipement pourrait être subventionné à hauteur de 50% par le CNDS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de déposer un dossier de demande de subvention pour la réalisation d'une aire de fitness d'extérieur pour un montant de 10.000€HT
- **Approuve** le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u>	10.000€ HT
<u>Recettes</u>	10.000€

- | | |
|---------------------|--------------|
| Subvention CNDS 50% | 5.000€ |
| Autofinancement | 5.000€ + TVA |
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette décision

4- DELIBERATION N°10 - FOND DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL- ANNÉE 2017.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre du Soutien à l'Investissement Public Local (SIPL) pour l'année 2017. La commune (en coopération avec la Direction Départementale des Territoires et l'Agence Régionale de Santé PACA) souhaite réaliser d'urgence des travaux de confortement, de lutte contre la précarité énergétique, d'amélioration des performances énergétiques et d'aménagement des espaces extérieurs afin d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Il présente le dossier de « Réhabilitation de logements communaux pour l'accueil des saisonniers », dont le coût s'élève à 175.586€ HT soit 210.703,20€TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le dossier de demande de subvention au titre du Soutien à l'Investissement Public Local (SIPL), dont le coût s'élève à 175.586€ HT.
- **Approuve** le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u>	<u>175.586 € HT</u>
-----------------	---------------------

<u>Recettes</u>	<u>175.586 €</u>
-----------------	------------------

Subvention Soutien Investissement Public Local	
--	--

Mise aux normes équipements publics 50%	87.793,00 €
---	-------------

Région PACA 10%	17.558,60€
-----------------	------------

Département FODAC	9.700,00€
-------------------	-----------

Autofinancement	60.534,40 + TVA
-----------------	-----------------

- **Sollicite** auprès des partenaires financiers les subventions inscrites au plan de financement
- **Mandate** Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette décision

IV- MISE EN SECURITÉ DES ÉCOLES

Suite au diagnostic sécurité des écoles établi par les services de la gendarmerie, il convient de procéder à des travaux :

- Ecole Maternelle : réalisation d'un mur -> intégré dans le dossier d'aménagement de la salle des fêtes (agrandissement)
- Ecole Élémentaire : réalisation d'un mur ou mise en place de plaques côté route de Draguignan

V- MAISON NATURE ET PATRIMOINES

1 - DÉLIBERATION N°11 - EMPLOI

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que conformément à l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, lorsqu'un contrat de travail à durée déterminée a été renouvelé pour une période totale de 6 ans, ce contrat ne peut être renouvelé que par un contrat à durée indéterminée et par décision expresse. Deux agents communaux sont dans cette situation. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer deux contrats de travail à durée indéterminée :

- Un à temps plein (35h hebdomadaire)
- Un à temps non complet (17h30 hebdomadaire)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les deux contrats de travail à durée indéterminée :
 - *Un à temps plein (35h hebdomadaire)
 - *Un à temps non complet (17h30 hebdomadaire)
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la commune – chapitre 012-

2- DÉLIBÉRATION N°12 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le bâtiment cadastré section AB n° 242, d'une superficie de 500m², qui abrite notamment la « Maison Nature et Patrimoines », la Poste, le centre de tri... appartient au Conseil Départemental.

Il rappelle le projet d'aménagement d'un pôle Touristique et Culturel, dans ce bâtiment, comprenant notamment le transfert de l'Office du Tourisme.

Le Conseil Départemental propose de passer, avec la commune de Castellane, une convention de transfert de gestion. La commune pourra disposer d'un droit de jouissance de l'immeuble et de son utilisation, dans le but d'effectuer des travaux d'aménagement du Pôle culturel et touristique. La durée du transfert de gestion est fixée à 30 ans à partir de la date de signature de la convention. Considérant que tous les travaux de maintien en état seront à la charge de la commune de castellane, le transfert se fait à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention de transfert de gestion à passer avec le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence, pour le bâtiment cadastré AB n° 242
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention

VI- DELIBERATION N°13 - CHARTE DE SOUTIEN A L'ACTIVITE ECONOMIQUE DE PROXIMITE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de la Chambre des Métiers et de l'artisanat proposant la signature d'une charte de soutien à l'activité

économique de proximité « permettant de conjuguer les efforts de la chambre consulaire et des collectivités territoriales pour soutenir et développer le secteur économique indispensable au bien-être, à la qualité de vie et à la création d'emplois ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** la charte de soutien à l'activité économique de proximité proposée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette charte

VII –SITE DES SIRENIENS

1- DELIBERATION N°14 - CONVENTION D'OCCUPATION ET DE GESTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Odile Capon, adjointe au Maire. Celle-ci présente la convention d'occupation et de gestion à passer avec le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence concernant le site paléontologique des Siréniens, sis sur la parcelle cadastrée section A n° 64, au lieu-dit « La Grau ».

Par cette convention, la commune autorise le Département, sous réserve du strict respect de la réglementation en vigueur, à occuper ou à utiliser la parcelle appartenant à la commune pour la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien courant des structures de protection des fossiles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** la convention d'occupation et de gestion à passer avec le Conseil départemental des Alpes de haute Provence, concernant la parcelle cadastrée section A n° 64.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes les pièces afférentes à cette décision.

2- DELIBERATION N°15 - PROPOSITION D'ACHAT DU SITE PALEONTOLOGIQUE DES SIRENIENS.

Monsieur le Maire présente la proposition du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence qui propose, en tant que gestionnaire de la réserve naturelle nationale géologique de Haute-Provence, d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section 215-A n° 64, pour une emprise de 10.000m², qui concerne le site paléontologique des Siréniens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la proposition d'achat du Conseil Départemental des Alpes de haute Provence concernant une partie de la parcelle cadastrée 215-A 64, pour une superficie de 10.000 m².

VIII –TRAVAUX ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Robert GUES. Celui-ci ci fait le point sur l'avancement des travaux de raccordement de la station d'épuration de la Zone Artisanale à la station d'épuration du Bourg :

- Les réseaux sont en grande partie réalisés
- Les postes de relevage vont être construits

En ce qui concerne la réhabilitation de la station d'épuration du Bourg, un comité de pilotage s'est réuni la semaine dernière, présidé par Monsieur le Sous-Préfet. Le bureau d'études retenu pour effectuer l'estimation des travaux, a effectué un chiffrage des travaux très élevé. Monsieur le Maire rencontrera le bureau d'études pour convenir de la suite de sa mission.

IX –LIMITATION DE VITESSE AUX ABORDS DES ECOLES

Monsieur le Maire présente le courrier de deux parents d'élèves qui font part de leur inquiétude face à la vitesse des véhicules aux abords des écoles. Il indique que des travaux vont être réalisés dans la rue du 11 novembre (pose de ralentisseurs). En ce qui concerne la route départementale, la Maison technique a doit être consultée. Madame THOMAS propose de poser un panneau indiquant la présence d'enfants pour ralentir les véhicules, ou la pose de panneaux lumineux (flash).

X- DELIBERATION N° 16 -URBANISME : PERMIS DE DEMOLIR

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'ancienne sous-préfecture, il convient de procéder à la démolition d'une partie de l'immeuble cadastré section AB n° 59 - place des Tilleuls- et qu'il est nécessaire de déposer un permis de démolir.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le Maire a déposer un permis de démolir pour une partie de la parcelle AB 59, et à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

XI-ACTUALITES PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Paul GOLÉ, délégué au PNR Verdon. Celui-ci fait le point sur les actions menées par le PNRV :

- Protection et gestion du patrimoine naturel
- Aménagement du territoire
- Développement Economique et Social
- Expérimentation (Ferme Pédagogique)
-

Monsieur GOLÉ fait part à l'assemblée de la baisse drastique des aides du Conseil Régional PACA : moins 60% de subvention.

M. GOLÉ établira un noté résumant les projets et dossiers en cours sur le territoire du PNRV.

XII- REGLEMENT DE VOIRIE : Ce point sera examiné lors de la prochaine réunion.

XIII – POINT SUR LES TRAVAUX

- Travaux dans les logements visités par l'ARS
- Villa du Capitaine : isolation, électricité et plomberie en cours.
- SIVU : débroussaillage de la recluse
- Débroussaillage et nettoyage des berges de la Recluse par les employés communaux

XIV- QUESTIONS DIVERSES

1- SPORTS D'EAUX VIVES

Monsieur Maire indique qu'un courrier de Monsieur Daniel DUFLOT lui fait part des problèmes rencontrés par les professionnels des sports d'eaux notamment dus à la diminution des jours de lâchers d'eau par EDF.

Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion avec M. Le Sous-Préfet et les gestionnaire EDF des barrages.

2- LOCAL ZONE ARTISANALE

Monsieur le Maire a reçu un courrier de trois personnes qui souhaitent que la commune mette à leur disposition un local à la zone artisanale, lors du départ des services techniques dans leur nouveau bâtiment.

Le conseil municipal s'oriente vers une vente de ces locaux afin de pouvoir financer la construction du nouveau bâtiment des services techniques. D'autre part, Monsieur le Maire rappelle que le projet de « Maison de Pays » inclut l'accueil d'atelier d'artisans.

3-PARKING

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré les services du Conseil Départemental et qu'il a demandé s'il était possible de consentir à la commune une mise à disposition du terrain situé près de la Maison technique, sous le rond-point, afin d'organiser un espace de stationnement notamment pour la période estivale.

4- INTERCOMMUNALITE

Madame Odile CAPON, vice-présidente de la CCAPV et Présidente de la commission « Tourisme » indique que l'Assemblée Générale constitutive du nouvel Office du Tourisme Intercommunal aura lieu le 28 février, le bureau sera composé de 8 élus communautaires et 12 Socio-professionnels.

5- TRAVAUX ECOLE ELEMENTAIRE

Madame THOMAS remercie les services techniques pour la rapidité d'exécution des travaux de mise en accessibilité de sa classe.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h12.

Le Maire
Jean-Pierre TERRIEN

Le secrétaire de séance
Martine BRONDET